



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

**DELIBERATION
N° 21/31**

DETERMINATION POUR 2022 DU TAUX DE COTISATION ADDITIONNELLE

DATE DE CONVOCATION
Le 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente septembre à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M^{me} Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

A partir de 11 heures, après épuisement de l'ordre du jour et la présentation de la migration vers le site emploi territorial (SET), la présidence de séance a été assurée par M. Jacques HEESTERMANS, 1^{er} Vice-Président, Mme la Présidente ayant dû rejoindre une autre réunion.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire de ARVILLE - Présidente	Présente puis excusée à partir de 11h	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Jacques HEESTERMANS Adjoint au Maire de Cesson 1er Vice-Président	Présent	M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Excusé
Mme Jocelyne KULPA- BETTENCOURT – Adjointe au Maire de MAUPERTHUIS - 2 ^{ème} Vice- présidente	Excusée	M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Excusé
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne - 3 ^{ème} Vice- président	Excusé Pouvoir à Mme THIBAUT	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-les-Meaux 4 ^{ème} Vice-président	Présent	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Excusée
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Excusée	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Présente*

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau	Excusée	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Présente
Mme VERTENEUILLE Nicole Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente*	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Excusée
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Excusé	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Excusé
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Excusée
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN- BRIE - Membre du bureau	Présente à partir de 9h45, après l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Excusé
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Excusé	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Présent*
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA- VILLE	Présente*	M. Yves JEGO Conseiller municipal – Mairie de MONTEREAU-FAULT-YONNE	Excusé
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GREGY- SUR-YERRES	Excusée	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Excusé	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN- BRIE	Excusé
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Présent	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Excusée
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS	Présent	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY- COSSIGNY	Excusée
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR- ESSONNE	Excusé	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MEE-SUR- SEINE	Excusé

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Présent à partir de 9h45, après l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Excusée
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES- ORMEAUX	Présente	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE	Excusée
M. Christian TAILLEFUMIER Conseiller municipal - Mairie de HERICY	Présent	M. Alain AUBRY Maire de LE MESNIL-AMELOT	Excusé
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Excusée	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY- BEAUBOURG	Présent*
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Excusée
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Excusée	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Présent*
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	18
Présents prenant part au vote	18
Pouvoir	1
Votants	19

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jacques HEESTERMANS jusqu'à 11 heures

M. Gérard CHOMONT à partir de 11 heures

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Stéphanie PETROVIC	Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- la loi n° 85-1221 du 22 novembre 1985 complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale, et notamment l'article 20,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT :

- que conformément à l'article 20 de la loi n° 85-1221 du 22 novembre 1985, les taux de cotisation dues aux Centres de gestion doivent être fixés au plus tard le 30 novembre de l'année précédant l'exercice visé,
- que l'état des lieux du financement des prestations du pôle prévention a démontré qu'une tarification complexe et variable des prestations s'était installée au fil de l'évolution des compétences du Centre de gestion,
- qu'inclure les prestations du pôle prévention dans la cotisation additionnelle permettrait à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, d'être en adéquation avec la réglementation (visite d'inspection et mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels),

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1

D'inclure, à compter de 2022, les prestations du pôle prévention dans la cotisation additionnelle du Centre de gestion, à savoir :

- prestations du service hygiène et sécurité,
- prestations de l'ergonome (à l'exception des études handicap car un financement est possible via le FIPHFP),
- prestations de la psychologue du travail (à l'exception du suivi individuel des agents car celui-ci est effectué en lien avec la médecine préventive),
- formations thématiques (hygiène et sécurité, ergonome, psychologue du travail),

ainsi que :

- l'accès aux formations des assistants de prévention (1 agent par an et par collectivité),
- l'accès aux ressources documentaires sur le site du Centre de gestion,
- l'accès aux matinées de la prévention (présentiel et webinaire),
- l'accès au conseil téléphonique tout au long de l'année.

Article 2

Que chaque collectivité affiliée disposera d'un crédit de jour(s), selon sa taille, afin de solliciter les compétences du pôle prévention :

Nombre de jours d'intervention par strate	
Strate	Nombre de jours d'intervention
0 à 19 agents <i>Représentativité de la strate : 567 collectivités</i>	1 jour/an
20 à 49 agents <i>Représentativité de la strate : 96 collectivités</i>	2 jours/an
50 à 149 agents <i>Représentativité de la strate : 54 collectivités</i>	3 jours/an
150 à 349 agents <i>Représentativité de la strate : 26 collectivités</i>	4 jours/an
+ 350 agents <i>Représentativité de la strate : 17 collectivités</i>	5 jours/an

Article 3

Qu'une collectivité qui souhaite dépasser ce crédit pourra toujours financer les jours d'intervention via un coût horaire de 54,50 euros.

Article 4

De fixer à 0,10 % le taux de la cotisation additionnelle due par les collectivités affiliées à compter de l'année 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 30 septembre 2021

La Présidente du Centre de gestion,
Maire d'Arville,



Anne THIBAUT

Chevalier de l'ordre national du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 05/10/2021

Date d'affichage : 04/10/2021